



Heures supp/déplacements professionnels

Par **tiph35**, le **18/04/2012** à **18:41**

Bonjour,rnrnJe suis salariée depuis mars 2012 dans une association type loi 1901. Je suis amenée a faire beaucoup de déplacements et donc d'heure supplémentaires. Exemple je rentre de trois jours de déplacement j'en suis a 21h d'heures supp. De plus il arrive qu'on me demande de me déplacer les samedis et/ou dimanches.rnrnCes heures supp ne me sont pas rémunérées. Je dois les rattraper en prenant des jours. Sauf que prendre un jour me fais rattraper 7h de travail alors qu'en déplacement je peux faire des journées de 12h. Je perds donc 5 heures.rnrnNeanmoins dans mon contrat il n'y a aucun article sur ces heures ou déplacement. De plus impossible de savoir quelle est notre convention collective...rnrnDes avis seraient les bienvenus. Merci de votre aide...

Par **pat76**, le **18/04/2012** à **19:05**

BonjourrnrnQue fait cette association?rnrnVous avez fait des réclamations par lettre recommandée avec avis de réception concernant les heures supplémentaires.rnrnQuels sont les horaires d'indiqués dans votre contrat de travail?rnrnVos jours de travail et vos jours de repos sont spécifiés dans le contrat?rnrnQuel emploi exercez-vous?